

Programme annuel de prévention CCAS DE ESSEY LES NANCY *Organisation générale*

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Bâtiment		Risques d'incendie, d'explosion	1	Les bâtiments dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, sont concernés par l'obligation d'être équipés d'un système d'alarme incendie sonore. Absence de systèmes d'alarme incendie sonore au CCAS.	Mettre en place un système d'alarme incendie sonore qui doit être perçu dans l'ensemble de l'établissement (alarme dotée de diffuseurs sonores, sifflet ou corne de brume).	0	0	30/12/2016			Non réalisé
Organisation générale de la collectivité		Risques d'incendie, d'explosion	1	La collectivité est soumise à l'obligation de former des agents à la manipulation des extincteurs. Les agents ne sont pas formés.	Organiser la formation des agents à la manipulation des extincteurs afin que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.	0	0	30/12/2016			Non réalisé

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Bâtiment		Risques d'incendie, d'explosion	1	Les bâtiments dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, sont concernés par l'affichage des consignes de sécurité incendie. Absence d'affichage des consignes incendie au CCAS.	Mettre en place des consignes de sécurité	0	0	30/12/2016			Non réalisé
Organisation générale de la collectivité		Tous les risques	2	La collectivité peut accueillir de nouveaux agents. Absence d'accueil sécurité formalisé.	Mise en place d'un livret d'accueil pour les nouveaux agent prévu en 2016	0	0	30/12/2016			Non réalisé
Bâtiment		Risques d'incendie, d'explosion	2	La collectivité dispose d'installations de chauffage au gaz.	S'assurer de la levée des observations relevées lors des vérifications périodiques (apposer la date et la signature à côté de l'observation soldée afin d'avoir une traçabilité).	0	0	30/12/2016			Non réalisé
Bâtiment		Risques d'incendie, d'explosion	2	Le bâtiment est équipé d'extincteurs. Un extincteur est difficile d'accès (présence d'un bureau et d'un fil sur celui-ci) et un extincteur n'est pas visible depuis une salle d'attente (il se trouve derrière une porte).	Déplacement des extincteurs inaccessibles	0	0	30/12/2016			Non réalisé

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Organisation générale de la collectivité		Risques d'incendie, d'explosion	2	Les bâtiments dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de cinquante personnes, ainsi que les bâtiments où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, sont concernés par la réalisation d'exercices d'évacuation, au moins tous les six mois. L'exercice d'évacuation n'est pas réalisé au CCAS.	Réaliser les exercices d'évacuation dans les bâtiments où cela est obligatoire, et l'envisager pour les autres bâtiments. Consigner les exercices réalisés dans le registre de sécurité. Mettre en place un plan d'évacuation.	0	0	30/12/2016			Non réalisé
Organisation générale de la collectivité		Tous les risques	2	La collectivité est soumise à l'obligation de planifier la prévention.	Etablir le programme annuel de prévention en utilisant l'application Agirhe, et en impliquant le comité de pilotage dans cette démarche. Faire valider le PAP par l'autorité territoriale et le transmettre pour avis au comité technique.	0	0	07/12/2015			Non réalisé
Organisation générale de la collectivité		Tous les risques	2	La collectivité est concernée par l'obligation de nommer un assistant de prévention (ACP).	Assistant de Prévention: christelle DESGRANGES	0	0	01/06/2015			Réalisé
Organisation générale de la collectivité		Tous les risques	2	La collectivité est soumise à l'obligation de mettre à disposition des agents du matériel de premiers secours. Absence de matériels de premiers secours.	Mettre à disposition une trousse de premiers secours facilement accessibles par chaque agent. Organiser le suivi de la trousse de secours. Afficher les numéros d'appels d'urgence à proximité des téléphones.	0	0	31/12/2015			Réalisé

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Bâtiment		Risques liés à l'électricité	2	La collectivité dispose d'installations électriques. Les contrôles ne sont pas consignés sur le registre de sécurité.	Consigner les contrôles sur le registre de sécurité. S'assurer de la levée des observations relevées lors des vérifications périodiques (apposer la date et la signature à côté de l'observation soldée afin d'avoir une traçabilité). Pour rappel, privilégier l'usage de canalisations électriques fixes par rapport aux rallonges et multiprises et proscrire l'utilisation de multiprises en cascade.	0	0	30/12/2016			Non réalisé

Programme annuel de prévention CCAS DE ESSEY LES NANCY CCAS

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Bâtiment		Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	1	Des produits d'entretien sont stockés dans un local non fermé à clé, au sol et absence de bacs de rétention sous les produits d'entretien. Un contenant n'est pas identifié. Les agents déclarent sentir une odeur forte de produits d'entretien dans les bureaux certains matins.	Une armoire fermée à clé a été mise à disposition dans la circulation contenant les produits dangereux dans des bacs de rétention avec la présence des FdS	0	0	31/12/2015			en cours de réalisation
Administratif		Risques liés aux équipements de travail	1	Emploi, logement, accueil social et aide alimentaire L'agent travaille sur écran. L'agent porte des verres progressifs. Les pieds du clavier sont dépliés. La distance œil-écran est faible. La profondeur du bureau est de 68 cm. Absence de stores à lamelles horizontales aux fenêtres. Le fauteuil a plus de 10 ans.	L'agent a entendu les recommandations sur son poste de travail lors de l'audit et les mettra en place si il en ressent la nécessité	0	0	16/11/2015			Réalisé

Unité de travail	Nom des agents	Risques	Priorité	Observations	Actions correctives / préventives	Coût invest.	Coût fonc.	Date échéance	Resp. mise en œuvre	Resp. suivi	Etat avancement
Administratif		Risques liés aux équipements de travail	1	Emploi, logement, accueil social et aide alimentaire L'agent travaille sur écran. L'agent porte des verres progressifs. Les pieds du clavier sont dépliés. La distance œil-écran est faible. La profondeur du bureau est de 68 cm. Absence de stores à lamelles horizontales aux fenêtres. Le fauteuil a plus de 10 ans.	Renouvellement du siège de bureau prévu en 2017	0	0	29/12/2017			Non réalisé
Administratif		Risques liés aux équipements de travail	1	Emploi, logement, accueil social et aide alimentaire L'agent travaille sur écran. L'agent porte des verres progressifs. Les pieds du clavier sont dépliés. La distance œil-écran est faible. La profondeur du bureau est de 68 cm. Absence de stores à lamelles horizontales aux fenêtres. Le fauteuil a plus de 10 ans.	Mise en place de store intérieur	0	0	30/12/2016			Non réalisé